



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 juin 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session

Point 96 a) de la liste préliminaire\*

### Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

## Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

On trouvera dans le présent rapport un aperçu des activités menées de juillet 2008 à juin 2009 par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Durant la période considérée, le Centre s'est acquitté de son mandat dans le cadre du plan stratégique pour 2008-2011 et a mis en œuvre des mesures concrètes de désarmement adaptées aux besoins de la région en axant l'assistance fournie aux États membres sur la question de la violence armée, considérée comme l'un des principaux problèmes de sécurité de la région. Faisant fond sur son action dans le domaine de la sécurité publique, il a participé à l'élaboration de plans de réduction et de prévention de la violence armée par la maîtrise des armements. Il a notamment continué d'aider les États à renforcer leur capacité de prendre des mesures multisectorielles de lutte contre le trafic d'armes. En collaboration avec ses partenaires, il a aussi procédé à des évaluations des phénomènes de violence armée, en particulier dans les zones frontalières, en vue de mettre au point des programmes d'assistance ciblée à l'intention des États Membres touchés.

---

\* A/64/50.



Durant la période considérée, le Centre et ses partenaires ont également renforcé leurs activités de sensibilisation et de communication afin de promouvoir l'application des instruments relatifs au désarmement en ce qui concerne les armes légères et d'aider les pays de la région à élaborer des politiques en la matière. Le Centre a en outre contribué à mieux faire comprendre les avantages que les États Membres pouvaient retirer de l'application des instruments relatifs à la non-prolifération.

Sur le plan institutionnel, le Centre a répondu aux besoins de la région en renforçant son programme de sécurité publique avec l'appui des donateurs. Cependant, il a continué de dépendre de fonds extrabudgétaires tant pour ses projets que pour ses dépenses opérationnelles, ce qui lui a encore causé des difficultés au cours de la période considérée, et il a donc cherché à mobiliser des ressources supplémentaires pour garantir la viabilité de ses opérations.

Le Secrétaire général tient à remercier les Gouvernements britannique, colombien, danois, espagnol, guyanais, mexicain, panaméen, péruvien, suédois et turc ainsi que la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de leurs généreuses contributions financières et de leur soutien aux activités du Centre.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Fonctionnement et mandat . . . . .	3
III. Activités . . . . .	3
A. Violence armée et sécurité publique . . . . .	4
B. Instruments relatifs aux armes classiques et aux armes légères . . . . .	7
C. Promotion de la non-prolifération dans la région . . . . .	8
IV. Effectif, financement et administration . . . . .	9
V. Conclusion . . . . .	11
Annexes	
I. Étant financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2008 . . . . .	12
II. Activités prévues du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour lesquelles des fonds sont sollicités . . . . .	13

## I. Introduction

1. Dans sa résolution A/63/74, l'Assemblée générale a prié « le Secrétaire général de prévoir dans le budget ordinaire, à compter de l'exercice biennal 2010-2011, des ressources suffisantes pour que le Centre régional puisse assurer de manière durable l'exécution de ses principales activités et opérations, pour pouvoir mener à bien son programme d'activité conformément à son mandat ». Elle a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-quatrième session, de l'application de la résolution.

2. Le présent rapport fait suite à cette demande et couvre les activités du Centre pour la période allant de juillet 2008 à juin 2009. On trouvera à l'annexe I l'état financier du Fonds d'affectation spéciale du Centre pour l'année 2008 et, à l'annexe II, un résumé succinct des activités prévues par le Centre pour lesquelles des fonds sont sollicités.

## II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a son siège à Lima (Pérou), a été créé en 1987 en application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale. Il a pour mandat de fournir aux États Membres de la région, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils font en vue de mener une action de paix et de désarmement et de promouvoir le développement économique et social.

## III. Activités

4. Il a été établi que la violence armée était la principale menace pesant sur la sécurité publique dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours de la période considérée, le Centre s'est concentré sur des activités permettant de faire face aux problèmes qu'elle pose, telles que le renforcement des capacités de police, la destruction d'armes à feu, l'organisation de séminaires, la mise au point d'évaluations concrètes et l'élaboration de propositions de projets novateurs.

5. Le Centre a par ailleurs contribué à la promotion de la coopération interrégionale et à la mise au point de mesures à plusieurs niveaux pour agir sur les facteurs de risque de la violence armée, tels que le trafic d'armes à feu et le transfert d'autres armes classiques, en promouvant les instruments relatifs au désarmement concernant les armes classiques et les armes légères et en aidant les pays de la région à élaborer des politiques.

6. Soucieux de maintenir le partenariat de longue date avec les États Membres de la région et de mettre fin à la prolifération des armes de destruction massive, le Centre a continué d'aider les États Membres à appliquer les instruments relatifs à la non-prolifération en menant avec eux des activités de sensibilisation ponctuelles.

7. Le Centre a également été l'organe de liaison sur le terrain du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères et collaboré avec ses principaux partenaires, notamment l'Organisation des États américains, les bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Office des

Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres organismes et programmes pertinents des Nations Unies, ainsi que les parties prenantes nationales.

## A. Violence armée et sécurité publique

8. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la violence armée engendre l'insécurité et freine la consolidation de la démocratie, l'intégration régionale et le développement économique et social, entravant les efforts déployés par les États pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

9. Les cas de violence avec arme à feu ne cessent de se multiplier dans la région et le nombre d'armes légères et de petit calibre en circulation ne cesse d'augmenter, en particulier dans les centres urbains et dans les zones frontalières, ce qui constitue pour de nombreux États un grave problème de sécurité. D'après des statistiques récentes, il y aurait entre 45 et 80 millions d'armes à feu en circulation dans la région<sup>1</sup> et celle-ci aurait le taux d'homicides par arme à feu le plus élevé au monde<sup>2</sup>.

### 1. Renforcement des capacités de police

10. Le Centre s'est attaqué au problème de la violence armée sous l'angle du « contrôle des armes à feu », renforçant les capacités de la police locale et nationale afin qu'elle puisse juguler le trafic. Des initiatives de formation visant à accroître ces capacités ont constitué la partie la plus importante des interventions qu'il a menées au Brésil et en Colombie au cours de la période considérée. Le programme-phare de formation des formateurs aux techniques d'investigation sur les armes à feu destiné aux forces de l'ordre a servi de base à deux cours nationaux en Colombie<sup>3</sup> et un au Brésil<sup>4</sup>. Le Centre a également élargi le champ de son programme de formation national aux questions de contrôle aux frontières, organisant à Leticia (Colombie) le stage de formation « des trois frontières »<sup>5</sup> à l'intention de responsables des forces de police du Brésil, de la Colombie et du Pérou.

11. Ces stages ont notamment porté sur les problèmes posés par le trafic, la fabrication, la circulation et le commerce des armes légères et de petit calibre, ainsi que par leur collecte et leur destruction. Ils ont permis de souligner que, pour lutter contre ces activités illicites, il fallait une coordination efficace entre les différentes institutions intervenant dans le maintien de l'ordre, telles que la police, les douanes, l'appareil judiciaire et les forces armées.

12. Depuis la création du programme de formation des formateurs en 2002, le Centre et ses partenaires ont formé plus de 2 500 agents masculins et féminins des forces de l'ordre des zones urbaines et frontalières de 30 États de la région. Ceux-ci ont ainsi pu améliorer aux niveaux interne et interétatique, la coordination entre les

<sup>1</sup> *Annuaire sur les armes légères 2004 : résumé du chapitre « Vers plus de cohérence? Les stocks d'armes à feu à l'échelle internationale ».*

<sup>2</sup> *Le fardeau mondial de la violence armée.* Secrétariat de la Déclaration de Genève, Genève 2008.

<sup>3</sup> Stage national de formation des formateurs, Villavicencio (Colombie) du 28 novembre au 5 décembre 2008, et Santa Maria (Colombie) du 9 au 20 février 2009.

<sup>4</sup> Stage national de formation des formateurs, Brasilia du 17 au 28 novembre 2008.

<sup>5</sup> Stage de formation des formateurs des trois frontières, du 25 août au 5 septembre 2009.

forces de police, les douanes, les forces armées et d'autres entités, mesure indispensable à l'application effective des instruments internationaux relatifs aux armes à feu, notamment le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (2001), qui engage les États à coordonner leurs efforts de lutte contre le trafic des armes à feu (voir A/CONF.192/15, chap. IV).

13. Enfin, au Costa Rica, l'infrastructure de sécurité publique a été renforcée par la création d'un programme sous-régional de formation à la sécurité publique destiné à prévenir le trafic des armes à feu. Le Gouvernement costaricien a fondé spécialement l'école de police El Murciélago, inaugurée officiellement le 30 septembre 2008 avec l'appui du Centre, pour renforcer la planification de la sécurité publique et la gestion des activités liées à la sécurité.

## **2. Aide à la destruction d'armes**

14. Le Centre a également abordé la violence armée sous l'angle de « l'offre » en appuyant les opérations de destruction visant à réduire le nombre d'armes à feu en circulation. Au cours de la période considérée, le Centre et le Département de la sécurité publique de l'Organisation des États américains, en collaboration avec le Ministère péruvien des affaires étrangères, ont fourni une assistance technique à la police nationale péruvienne, pour la dernière des quatre phases du processus de destruction. Lors de celle-ci, en octobre 2008, 14 164 armes à feu ont été détruites, ce qui porte à 42 536 le nombre d'armes détruites depuis novembre 2007.

15. Mettant ce travail à profit, le Centre, en collaboration avec l'Organisation des États américains et grâce à un financement provenant principalement du Gouvernement espagnol, a élaboré en novembre 2008 un manuel de pratiques optimales en matière de destruction d'armes excédentaires ou obsolètes. Ce recueil fournit des renseignements techniques détaillés, notamment sur la phase de planification, les ressources logistiques et les procédures de contrôle et de vérification se rapportant à la destruction d'armes.

## **3. Dialogue régional sur les politiques de lutte contre la violence armée**

16. Dans le prolongement du séminaire « Violence armée et développement », qui s'est tenu en avril 2008 à La Antigua (Guatemala), et toujours en collaboration avec le Gouvernement espagnol et le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD, le Centre a organisé à Carthagène (Colombie), du 20 au 23 avril 2009, un deuxième séminaire sous-régional sur ce thème à l'intention des États d'Amérique centrale, de Cuba, de la Colombie, de la République dominicaine, du Mexique, des organisations de la société civile, et des organismes et programmes pertinents du système des Nations Unies.

17. Ce deuxième séminaire sous-régional, qui visait notamment à traduire en actes sur le terrain la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, a donné aux participants une vue d'ensemble des principaux éléments nécessaires à l'élaboration de programmes et de stratégies de prévention de la violence armée, au moyen de plans d'action pratique ou « plans de marche ». Ces activités de coopération régionale serviront de point de départ à d'autres activités de lutte contre la violence armée dans la sous-région, et un exercice analogue est prévu dans la région des Caraïbes.

#### **4. Évaluations de la violence armée dans les zones frontalières**

18. La violence armée est un phénomène particulièrement complexe dans les zones frontalières de la région, qui risquent de devenir des no man's land où les groupes criminels impliqués dans le trafic d'armes et de drogues, la traite d'êtres humains et le blanchiment d'argent peuvent créer une société parallèle au mépris total de la loi. Le Centre a examiné ce phénomène à l'échelle nationale en Équateur et à l'échelle sous-régionale en Amérique centrale, en entreprenant une série d'évaluations visant à déterminer les caractéristiques spécifiques du problème dans chaque région.

19. En Amérique centrale, en coordination avec le projet centraméricain du PNUD pour le contrôle des armes légères, le Centre a examiné la question de la sécurité des frontières, en particulier aux points d'entrée d'armes à feu illicites, ainsi que celle des infrastructures de sécurité mises en place pour limiter le trafic illicite. Une évaluation des lacunes en matière de contrôle aux frontières, appuyée par le Centre et par le PNUD, a permis de formuler un plan d'action pour la fourniture d'une assistance technique face aux problèmes de sécurité des frontières posés par le trafic des armes à feu illicites dans les États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale.

20. Le Centre a également réalisé une étude initiale sur les armes à feu dans la zone frontalière nord de l'Équateur afin de déterminer l'impact des armes à feu illicites et de leur trafic sur la population et sur le développement de cette zone. S'appuyant sur les résultats de cette étude, achevée en septembre 2008 et présentée aux autorités équatoriennes en mars 2009, le Centre s'est associé avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le PNUD pour élaborer un programme d'assistance technique destiné à lutter contre la violence armée et à réduire les effets du trafic dans la zone frontalière nord de l'Équateur.

21. À la demande du bureau de pays du PNUD et du Gouvernement équatorien, le Centre a en outre procédé à une évaluation du Système national d'enregistrement des armes à feu afin de faire des recommandations en vue de sa modernisation. Cette initiative visait notamment à créer un système répondant aux nouveaux besoins des autorités compétentes s'agissant de permis de détention d'armes à feu et d'enregistrement de telles armes, réduisant la fréquence des activités frauduleuses en encourageant les détenteurs d'armes à feu à respecter les lois et facilitant le processus judiciaire. Comme conséquence directe de cette évaluation, le Centre a mis au point, avec l'appui du PNUD, une proposition de projet de modernisation du registre des armes à feu sur le long terme. Les résultats de l'évaluation ont été présentés au commandement commun des forces armées et au Ministère des affaires étrangères en mars 2009.

22. Par ailleurs, le Centre continue à aider l'Équateur en donnant au bureau de pays du PNUD des conseils techniques pour le mettre en mesure d'appuyer les institutions gouvernementales dans la mise en œuvre du plan relatif à la sécurité des citoyens.

#### **5. Mesures proposées pour lutter contre la violence armée**

23. Enfin, le problème de la violence armée a été abordé d'un point de vue politique et législatif. Le Centre a élaboré à l'intention des États des Caraïbes un programme d'assistance à la formulation d'orientations et de législations en consultation étroite avec les États intéressés, en particulier Antigua-et-Barbuda, la

Jamaïque, la Trinité-et-Tobago, et le Royaume-Uni. Ce programme, qui n'était pas encore financé au moment de la rédaction du présent rapport, propose la mise en place de mécanismes nationaux pour la coordination et la planification des questions ayant trait aux armes à feu et prévoit une assistance technique dans la conception de plans d'action et l'établissement de rapports nationaux sur la question. Il recommande en outre d'aligner les législations nationales sur les instruments internationaux et encourage le dialogue entre les entités nationales sur les questions relatives aux armes à feu.

24. En résumé, durant la période sur laquelle porte le présent rapport dans le domaine du contrôle des armes à feu, le Centre s'est employé en particulier à aider les États Membres dans la lutte contre la violence armée en Amérique centrale et dans la prévention du trafic d'armes à feu, surtout en Colombie. Il a donné des conseils techniques en s'inspirant des meilleures pratiques internationales et fourni les instruments nécessaires pour réduire la violence armée et en atténuer les conséquences sur la sécurité publique.

## **B. Instruments relatifs aux armes classiques et aux armes légères**

25. Depuis bien des années, les États d'Amérique latine et des Caraïbes s'emploient à réduire le trafic d'armes illicites. Ainsi, les approches régionales à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies et d'autres instruments concernant les armes à feu témoignent d'une volonté de fonder les actions sur des considérations pratiques et sur la situation dans chaque pays.

26. À cet égard, le Centre a engagé des efforts, conjointement avec les États de la région, pour renforcer l'application des instruments pertinents au niveau national et il a fourni une assistance dans l'élaboration des politiques, ce qui est essentiel si l'on veut rompre le lien entre la violence armée et le trafic des armes. Les activités suivantes ont été menées aux deux plans régional et national.

27. Le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement a prononcé un discours lors de la conférence sur le contrôle des transferts d'armes internationaux organisée par la Asociación para Políticas Públicas, le Consejo Argentino para las Relaciones Internacionales et l'Universidad de San Andrés, qui s'est tenue à Buenos Aires les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2008. La contribution du Centre s'est avérée très utile aux participants à la conférence.

28. En coordination avec le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD et le Gouvernement espagnol, le Centre a organisé, du 16 au 20 février 2009 à Cartagena (Colombie), le quatrième séminaire sur les armes légères pour examiner l'état d'avancement du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères : besoins et partenariats ainsi que du projet de traité sur le commerce des armes. Ce séminaire a donné aux États Membres l'occasion d'examiner les conclusions de la Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères se rapportant au Programme d'action et d'envisager des approches communes en prévision de la réunion biennale de 2010.

29. Les 24 et 25 février 2009, le Centre et les Gouvernements péruvien et espagnol ont organisé à Lima un atelier national au sujet de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. En collaboration avec la Commission

péruvienne nationale sur les armes à feu, l'atelier a examiné les moyens dont disposent les diverses entités gouvernementales péruviennes pour mettre en œuvre cet instrument.

30. Soucieux de promouvoir la bonne mise en œuvre du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le Centre a prêté son appui à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans la région des Caraïbes en participant à l'atelier régional destiné à promouvoir le Protocole, qui s'est tenu à Bridgetown du 3 au 5 juin 2009.

31. Il a également participé à l'atelier régional destiné à promouvoir le débat au sujet d'un traité sur le commerce des armes entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes qui a eu lieu à Mexico les 18 et 19 juin 2009. Cet atelier était parrainé conjointement par l'Union européenne et par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

### **C. Promotion de la non-prolifération dans la région**

32. En réponse à la déclaration faite par le Secrétaire général de l'ONU à l'East-West Institute à New York, en octobre 2008, exposant sa proposition en cinq points sur le désarmement nucléaire, le Centre a renforcé ses partenariats avec les organisations internationales et d'autres entités s'occupant des questions de non-prolifération des armes de destruction massive et au désarmement comme on le verra ci-après. Ces partenariats ont débouché pendant la période considérée sur diverses activités régionales de promotion du désarmement.

#### **1. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**

33. La coopération avec le Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires lancée en 2002 pour promouvoir l'universalisation du Traité dans toute la région de l'Amérique latine et des Caraïbes s'est poursuivie pendant la période considérée. La Barbade et la Colombie ayant adhéré au traité au début de 2008, le Centre et le Secrétariat technique provisoire ont axé leurs activités de plaidoyer sur les États qui ne sont pas encore parties au Traité, à savoir la Dominique, le Guatemala, Saint-Vincent-et-les Grenadines et la Trinité-et-Tobago.

34. Outre qu'ils ont fait mieux connaître les obligations et les avantages découlant de l'adhésion au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment les applications civiles et scientifiques des technologies de surveillance et de vérification du Traité et les incidences financières que l'adhésion a pour les États parties, ils ont mis en place un réseau reliant les représentants nationaux au Centre, au Secrétariat technique provisoire, ainsi qu'à l'Autriche et au Costa Rica en leur qualité de coprésidents de la conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité, afin d'assurer un bon suivi avec les États qui ont entamé leur procédure de signature et de ratification.

35. Dans le souci d'appuyer ces initiatives tout en mettant à profit les progrès réalisés dans l'application du Traité dans les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, une réunion ministérielle sur l'adhésion au Traité dans la région Amérique latine et Caraïbes a eu lieu les 29 et 30 septembre 2008 à San José (Costa Rica).



Organisée immédiatement après la quatrième réunion ministérielle biennale d'appui au Traité<sup>6</sup>, cette réunion a stimulé l'intérêt pour ce traité et encouragé tous les États de la région à y adhérer.

36. Les consultations régionales ainsi que la réunion en question ont effectivement contribué à promouvoir et à faire progresser le débat à l'échelon national en ce qui concerne la signature et la ratification du Traité. Elles ont aussi aidé à faire prendre conscience de la nécessité de privilégier les initiatives en faveur de l'adhésion aux traités relatifs au désarmement et à la non-prolifération, initiatives qui ont notamment débouché sur des progrès palpables dans les processus d'adhésion des pays.

## **2. Protocoles de l'Agence internationale de l'énergie atomique**

37. Le Centre a participé à un atelier régional de sensibilisation organisé du 21 au 24 juillet en République dominicaine par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et par le Gouvernement dominicain pour promouvoir la signature et la ratification du protocole relatif aux petites quantités de matières, tel que modifié, et des protocoles additionnels. Cette initiative complète un partenariat existant entre le Centre et l'AIEA dans le cadre duquel le Centre appuyait les efforts déployés par l'Agence pour faire mieux connaître son système de garanties et les obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à l'occasion d'un atelier organisé à Quito les 5 et 6 avril 2006.

## **3. Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité**

38. Le Bureau des affaires de désarmement a organisé un atelier régional sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité concernant la non-prolifération des armes de destruction massive. Cet atelier, qui s'est tenu à Sao Paulo (Brésil) du 24 au 28 novembre 2008, s'adressait expressément aux membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et aux États associés. Les participants y ont reçu des conseils sur l'établissement des rapports demandés par la résolution et sur la manière de fixer les priorités et d'élaborer leurs plans d'action respectifs ainsi que sur l'obligation d'assistance et de coopération. Mettant en évidence son rôle d'agence régionale du Bureau des affaires de désarmement, le Centre a fait un exposé sur son rôle dans la création d'un réseau régional informel concernant les questions de désarmement et de non-prolifération et invité les pays participants à tirer parti de ce réseau.

## **IV. Effectif, financement et administration**

39. Conformément à la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre a été créé sur la base des ressources existantes et des contributions volontaires versées par les États Membres et les organisations intéressées au titre des activités de base et des programmes. Au cours de la période considérée, ces contributions volontaires se sont élevées à 467 815,05 dollars<sup>7</sup>. Considérant que certaines contributions reçues avant la période considérée appuient des activités en cours, le Secrétaire général

<sup>6</sup> Cette réunion s'est tenue à New York le 24 septembre 2008.

<sup>7</sup> Espagne (350 817,50), Guyana (997,55 dollars), Mexique (5 000 dollars), Panama (1 000 dollars), Pérou (90 000 dollars) et Turquie (20 000 dollars).

tient à remercier les Gouvernements britannique, colombien, danois, espagnol, guyanais, mexicain, panaméen, péruvien, suédois et turc ainsi que la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de leurs généreuses contributions financières et de leur soutien aux activités du Centre. On trouvera en annexe au présent rapport l'état du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour 2008.

40. Pendant la période considérée, le Centre est resté entièrement tributaire de fonds extrabudgétaires, tant pour son fonctionnement quotidien que pour l'exécution de ses projets; ce problème a été exacerbé par la crise financière mondiale, qui fait que les pays donateurs sont moins en mesure de fournir une assistance financière.

41. L'Assemblée générale a donc réfléchi aux moyens d'assurer la continuité des activités et opérations essentielles du Centre. Ainsi, au paragraphe 3 de sa résolution 63/74, elle a prié le Secrétaire général de prévoir, dans le budget ordinaire à compter de l'exercice biennal 2010-2011, des ressources suffisantes pour que le Centre régional puisse assurer de manière durable l'exécution de ses principales activités et opérations, pour pouvoir mener à bien son programme d'activité conformément à son mandat.

42. Or, le manque de ressources financières est encore aggravé par la cherté de vie à Lima, ville hôte du Centre. À ce propos, le Secrétaire général prie instamment le Gouvernement péruvien de continuer à honorer l'engagement qu'il a pris en tant que pays hôte du Centre et à lui fournir l'appui financier et général nécessaire pour qu'il puisse compenser la hausse des dépenses de fonctionnement.

43. À propos du financement des programmes et des projets, le Secrétaire général tient à remercier le Gouvernement suédois et en particulier l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, qui a réaffirmé sa détermination à participer au financement des activités de base ainsi que des programmes du Centre, sous la forme d'une contribution triennale, laquelle couvre actuellement le coût de trois membres de personnel travaillant sur des projets de sécurité publique ainsi que les postes de directeur adjoint du Centre et d'assistant administratif.

44. Le Secrétaire général tient à remercier également le Gouvernement espagnol d'avoir renouvelé sa contribution annuelle au Centre à l'appui tant des activités de base que des projets. La contribution espagnole finance les postes de trois fonctionnaires travaillant sur des projets ainsi que des activités menées par le Centre pour aider les pays dans la lutte contre la violence armée.

45. La contribution du Gouvernement danois a pour sa part permis au Centre de recruter un Volontaire des Nations Unies qui se spécialise dans des questions liées à la violence armée.

46. Dans ce contexte, le Secrétaire général encourage les États Membres à parrainer des candidatures aux quatre postes d'expert associé que le Centre a annoncés, par l'intermédiaire du programme des experts associés du Département des affaires économiques et sociales (voir [http://esa.un.org/techcoop/associate\\_experts.asp](http://esa.un.org/techcoop/associate_experts.asp)).

47. De plus, le Centre a bénéficié d'activités menées en conjonction avec ses principaux partenaires, notamment l'Organisation des États américains, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Programme des Nations Unies pour le développement. Ces organismes l'ont aidé par des contributions en nature et par

des arrangements de partage des coûts d'exécution des d'activités liées à la paix, au désarmement et au développement.

## V. Conclusion

48. Au cours de la période considérée, le Centre a poursuivi les activités prévues dans son plan stratégique 2008-2011. Ce faisant, il a pris des mesures pratiques de désarmement adaptées aux besoins de la région, en orientant son assistance aux États Membres sur le problème de la violence armée. Tirant parti de projets antérieurs de sécurité publique, il a contribué à diverses initiatives visant à réduire et à prévenir la violence par le biais de la maîtrise des armements. Grâce à l'activité du Centre et à ses initiatives conjointes, les États Membres sont mieux à même de lutter contre la violence armée et contre le trafic des armes illicites, qui ont des incidences négatives sur le développement durable de la région. Par ailleurs, les États Membres de la région ont désormais davantage accès à des instruments normalisés leur permettant d'élaborer des textes législatifs sur les armes à feu et des politiques concernant les armes légères, qui les aideront à protéger leurs citoyens contre cette menace grave pour la sécurité publique.

49. Qui plus est, le Centre a multiplié ses activités de sensibilisation et de communication visant à donner un caractère universel à divers accords et traités pertinents, y compris l'application des instruments relatifs aux armes légères et aux armes de destruction massive, en aidant les États à adopter les mesures appropriées pour remplir leurs obligations découlant de ces instruments.

50. Le Centre reste tributaire des contributions des États Membres pour le financement aussi bien de ses dépenses opérationnelles que de ses projets, ce qui pose toujours problème. L'Assemblée générale a réagi en adoptant la résolution 63/74.

51. Le Secrétaire général compte sur le soutien et la coopération continus des États Membres et des autres parties prenantes pour assurer le bon fonctionnement du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

## Annexe I

**État financier du Fonds d'affectation spéciale  
pour le Centre régional des Nations Unies  
pour la paix, le désarmement et le développement  
en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2008**

	<i>Dollars des États-Unis</i>
Solde du Fonds au 31 décembre 2007 . . . . .	1 250 946
Recettes (1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2008)	
Contributions volontaires . . . . .	1 146 227
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations . . . . .	45 845
Intérêts créditeurs . . . . .	52 231
Recettes diverses . . . . .	285 184
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>2 780 433</b>
Dépenses (1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2008) . . . . .	1 389 059
Dépenses d'appui au programme . . . . .	154 410
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>1 543 469</b>
Ajustement des dépenses au titre de la période précédente . . . . .	12
<b>Réserves et solde du Fonds (31 décembre 2008) . . . . .</b>	<b>1 236 976</b>

*Remarque* : Ces informations reposent sur l'état financier de 2008. Durant la période examinée, des contributions supplémentaires d'un montant total de 1 192 072,16 dollars ont été reçues de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (45 844,92 dollars), de la Colombie (2 500 dollars), de l'Espagne (350 817,50 dollars), du Guyana (1 014,77 dollars), du Mexique (5 000 dollars), du Panama (1 000 dollars), du Pérou (90 000 dollars), du Royaume-Uni (15 000 dollars), de la Suède (660 894,97 dollars) et de la Turquie (20 000 dollars). Durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009, des contributions supplémentaires d'un montant total de 30 997,55 dollars ont été reçues du Guyana (997,55 dollars) et du Pérou (30 000 dollars).

## Annexe II

### Activités prévues du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour lesquelles des fonds sont sollicités

#### Projet I

##### *Titre*

« Premier séminaire sur la violence armée et le développement dans les États des Caraïbes »

##### *Objet*

Ce premier séminaire sous-régional sur la violence armée et le développement vise à : a) promouvoir la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement dans la région des Caraïbes; b) promouvoir les mesures de réduction et de prévention de la violence armée dans la région; c) mettre en commun les pratiques optimales et l'expérience acquise en matière de développement et de mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de réduction et de prévention de la violence armée; et d) renforcer la coopération intersectorielle et interrégionale entre gouvernements, organisations internationales, société civile et agences de coopération au développement dans la région des Caraïbes.

##### *Lieu*

Kingston (Jamaïque)

##### *Durée*

Trois jours

##### *Participants*

Représentants des autorités des pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago; et représentants d'organisations de la société civile actives dans le domaine de la lutte contre la violence armée, d'organisations internationales et d'agences de coopération pour le développement.

#### Prévisions de dépenses

	<i>Dollars des États-Unis</i>
Personnel de projet . . . . .	26 650,00
Frais de fonctionnement et de mise en œuvre. . . . .	38 207,76
Frais de voyage des participants . . . . .	83 768,00
Frais de voyage des experts . . . . .	0,00

	<i>Dollars des États-Unis</i>
Frais de voyage du personnel . . . . .	15 978,00
Interprétation . . . . .	0,00
Documentation destinée aux ateliers . . . . .	1 000,00
<b>Total . . . . .</b>	<b>165 603,76</b>

## Projet II

### *Titre*

« Troisième séminaire sur la violence armée et le développement : le rôle des sociétés de sécurité privées »

### *Objet*

Ce troisième séminaire sous-régional sur la violence armée et le développement vise à : a) analyser le rôle des sociétés de sécurité privées face à la violence armée; b) mettre en commun les pratiques optimales et l'expérience acquise en matière d'adoption de normes et règlements sur les sociétés de sécurité privées; c) promouvoir la normalisation des procédures de formation et des mécanismes de contrôle du personnel des sociétés de sécurité privées; et d) encourager la coordination intersectorielle entre les représentants des autorités publiques, les sociétés de sécurité privées et les autres acteurs pertinents (notamment les organisations de la société civile, les organismes des Nations Unies et les agences de coopération pour le développement).

### *Lieu*

Cartagena (Colombie)

### *Durée*

Trois jours

### *Participants*

Représentants des autorités des pays suivants : Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama et République dominicaine; et représentants d'organisations de la société civile actives dans le domaine de la lutte contre la violence armée, d'organisations internationales et d'agences de coopération au développement.

## Prévisions de dépenses

	<i>Dollars des États-Unis</i>
Personnel de projet . . . . .	26 650,00
Frais de fonctionnement et de mise en œuvre . . . . .	40 953,08
Frais de voyage des participants . . . . .	60 134,00
Frais de voyage des experts . . . . .	0,00
Frais de voyage du personnel . . . . .	46 996,00
Interprétation . . . . .	0,00
Documentation destinée aux ateliers . . . . .	1 000,00
<b>Total . . . . .</b>	<b>175 733,08</b>

## Projet III

### *Titre*

« Premier séminaire sur la violence armée et le développement : analyse de la réaction nationale et internationale au Brésil »

### *Objet*

Ce premier séminaire sur la violence armée et le développement vise à : a) rassembler des renseignements sur la manière dont les autorités brésiliennes, agissant de concert avec les institutions des Nations Unies, les agences de coopération au développement et les organisations de la société civile, traitent le problème de la violence armée; b) analyser le contexte de la violence armée dans les villes et le rôle des bandes de jeunes; c) mettre en commun les pratiques optimales et l'expérience tirées des mesures de prévention et de réduction de la violence armée mises en place par les autorités nationales et les institutions internationales; et d) promouvoir la coopération entre les différentes entités œuvrant dans ce domaine (notamment les autorités nationales, régionales et locales, les représentants des organisations de la société civile, les organismes des Nations Unies et les agences de coopération au développement).

### *Lieu*

Rio de Janeiro (Brésil)

### *Durée*

Trois jours

### *Participants*

Représentants des ministères suivants : affaires étrangères, intérieur, justice, défense, éducation et santé, ainsi que des autorités nationales, régionales et locales; et représentants d'organisations de la société civile actives dans le domaine de la lutte contre la violence armée, d'organisations internationales et d'agences de coopération pour le développement.

**Prévisions de dépenses**

	<i>Dollars des États-Unis</i>
Personnel de projet . . . . .	26 650,00
Frais de fonctionnement et de mise en œuvre . . . . .	44 366,87
Frais de voyage des participants . . . . .	58 552,00
Frais de voyage des experts . . . . .	0,00
Frais de voyage du personnel . . . . .	24 897,00
Interprétation . . . . .	9 400,00
Documentation destinée aux ateliers . . . . .	1 000,00
<b>Total . . . . .</b>	<b>164 865,87</b>